

**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 228
25 novembre 2014**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-vingt-huitième (228^e) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 25 novembre 2014, à 19 h 30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES (QUORUM)

M ^{me} Andrée-Anne AUBIN	(P)
M ^{me} Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M ^{me} Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M ^{me} Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Guylaine LAVIGNE	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11
ABSENCES : 00
TOTAL : 11

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Stéphanie LACOSTE	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(P)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, STTI et SRM
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice, Services éducatifs aux adultes
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe
M ^{me} Sophie TOUSIGNANT	Directrice, Services éducatifs à la formation professionnelle

Ouverture de la séance à 19 h 30.

Initiales
du président

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Assermentation du commissaire-parent EHDAA (**Direction générale – Dossier de décision**)
Cet item est retiré de l'ordre du jour et reporté à une séance ultérieure
5. Rapport du président d'élection - Scrutin du 2 novembre 2014 (**Direction générale – Dossier d'information**)
6. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 23 septembre 2014 (N° 225), de la séance extraordinaire du mardi, 30 septembre 2014 (N° 226) et de la séance inaugurale (assermentation des membres du conseil) du lundi, 10 novembre 2014 (N° 227)
7. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 23 septembre 2014 (N° 225), de la séance extraordinaire du mardi, 30 septembre 2014 (N° 226) et de la séance inaugurale (assermentation des membres du conseil) du lundi, 10 novembre 2014 (N° 227)
8. Mise à pied - personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
9. Rapport du comité de parents 2013-2014 (**Comité de parents – Dossier d'information**)
10. État financier 2013-2014 et rapport du vérificateur externe (**Service des ressources financières – Dossier de décision**)
11. Élection de la vice-présidence du conseil des commissaires (**Direction générale – Dossier de décision**)
12. Orientation du conseil sur l'ajout de membres cooptés (**Direction générale – Dossier de décision**)
13. Délégation – Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec (**Direction générale – Dossier de décision**)
14. Engagement régulier à temps complet - personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
15. Abolition de poste au plan d'effectifs - personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)

16. Congé sans traitement à temps complet - personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
17. Motion de félicitations – Course des Chênes-toi – Gala des Napoléon (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)
18. Motion d’appui – Personnel de l’École Duvernay (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)
19. Période réservée au comité de parents
20. Période réservée à la présidente
21. Période réservée à la direction générale
22. Affaires nouvelles
 - 22.1 Motion de félicitations – Équipes de football Les Patriotes de La Poudrière et Vandoos (Ligue civile AAA) (**M. Jean-François Houle – Dossier de décision**)

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC : 2005/2014

L’item 4 prévu à l’ordre du jour est retiré et sera traité à une séance ultérieure. Par ailleurs, un ajout est fait à l’item 22 (*Affaires nouvelles*), en l’occurrence : *22.1 Motion de félicitations – Équipes de football Les Patriotes de La Poudrière et Vandoos (Ligue civile AAA)*

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Lacoste et appuyé par M^{me} Isabelle Marquis, d’adopter l’ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est
ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L’ASSISTANCE

Monsieur Denis Bastarache, président du Syndicat des professionnelles et professionnels en éducation du Cœur et du Centre-du-Québec (SPPECCQ), prend la parole. Il est accompagné du délégué de l’*Unité des Chênes*, M. André Généreux. Dans un premier temps, il remet à chacun des membres du conseil un exemplaire du calendrier 2015, produit par le SPPECCQ, lequel met en valeur les professionnels œuvrant dans toutes les commissions scolaires de la région 04-17. Cet outil permettra de mieux faire connaître les professionnels en éducation. Il vise aussi à valoriser ce personnel.

Par ailleurs, M. Bastarache ne peut passer sous silence le climat d’austérité observé au Québec. Le SPPECCQ est d’avis que les coupes massives en éducation publique doivent cesser et que le gouvernement doit considérer l’éducation comme un investissement et non comme une dépense. Incidemment, plusieurs membres du Syndicat prendront part à une manifestation d’envergure provinciale, qui aura lieu le samedi, 29 novembre, afin de dénoncer l’austérité.

Le président du conseil, M. Jean-François Houle, remercie M. Bastarache pour son intervention, tout en lui signifiant que le SPPECCQ et la commission scolaire partagent un but commun, à savoir : le maintien des services et acquis des commissions scolaires. Il assure le personnel professionnel de la reconnaissance du conseil.

3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

SANS OBJET

4. ASSERMENTATION DU COMMISSAIRE-PARENT EHDAA (Direction générale – Dossier de décision)

Cet item est retiré de l'ordre du jour et sera traité à une date ultérieure.

5. RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION - SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2014
(Direction générale – Dossier d'information)

Au nom du président de l'élection générale du 2 novembre 2014, M. Michel Letendre, la directrice générale de la Commission scolaire des Chênes, M^{me} Christiane Desbiens, procède au dépôt du rapport du président d'élection. Monsieur Letendre y confirme que toutes les prescriptions légales ont été observées. Il rappelle que la période électorale se déroulait du 19 septembre 2014 au 2 novembre 2014 et précise qu'aucun incident significatif n'a été signalé.

Le président a distribué 33 formulaires de mise en candidature. À la fin de la période de mise en candidature, le 28 septembre 2014, il avait reçu le dépôt officiel de 26 candidatures pour les postes à la présidence et de commissaires pour les dix circonscriptions.

Monsieur Letendre rappelle qu'à la présidence, une seule candidature a été reçue, soit celle de M. Jean-François Houle, qui fut donc élu par acclamation. Il en fut de même pour le poste de commissaire pour la circonscription no 9, où Mme Lucie Gagnon a été réélue sans opposition.

Dans les jours suivant la fin de la mise en candidature, M. Letendre a été informé du désistement d'une candidate dans la circonscription 10. En conséquence, Mme Lyne Bélanger devenait l'unique candidate en lice et fut élue sans opposition.

Une élection a donc eu lieu dans huit circonscriptions alors que 22 candidats et candidates étaient opposés. Les résultats, par circonscription, sont consignés dans le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2014 (*séance d'assermentation du conseil*). Sommairement, 3464 électeurs sur une possibilité de 62422 ont utilisés leur droit de vote pour un pourcentage de 5,50%.

6. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 23 SEPTEMBRE 2014 (N^o 225), DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 30 SEPTEMBRE 2014 (N^o 226) ET DE LA SÉANCE INAUGURALE (ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL) DU LUNDI, 10 NOVEMBRE 2014 (N^o 227)

RÉSOLUTION CC : 2006/2014

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Gaétan Delage, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 23 septembre 2014 (n^o 225), de la séance extraordinaire du mardi, 30 septembre 2014 (n^o 226) et de la séance inaugurale (*assermentation des membres du conseil*) du lundi, 10 novembre 2014 (n^o 227)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 23 SEPTEMBRE 2014 (N^O 225), DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 30 SEPTEMBRE 2014 (N^O 226) ET DE LA SÉANCE INAUGURALE (ASSERMENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL) DU LUNDI, 10 NOVEMBRE 2014 (N^O 227)

RÉSOLUTION CC : 2007/2014

Le secrétaire général prend acte de deux correctifs à apporter au procès-verbal de la séance n^o 227.

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par M^{me} Isabelle Marquis, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 23 septembre 2014 (n^o 225), de la séance extraordinaire du mardi, 30 septembre 2014 (n^o 226) et de la séance inaugurale (*assermentation des membres du conseil*) du lundi, 10 novembre 2014 (n^o 227)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

8. MISE À PIED - PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Monsieur le président décrète la tenue d'un huis-clos pour procéder à l'étude de ce point. Il est 20h09

L'employée concernée par la présente recommandation est titulaire d'un poste à temps partiel d'éducatrice en service de garde. Celle-ci est à l'emploi de la Commission scolaire des Chênes depuis mars 2008. Ce faisant, Madame ne possède pas le statut d'employée permanente.

Le 22 février 2011, alors qu'elle était au travail, cette éducatrice a fait une chute sur la glace, dans la cour d'école, et a subi une blessure au poignet gauche; cet accident a d'ailleurs été reconnu par la Commission de la santé et de la sécurité au travail. Madame n'a effectué aucune prestation de travail depuis cet événement.

Selon les informations médicales et autres documents en notre possession, l'état de Madame est consolidé et il est actuellement impossible de déterminer un emploi que celle-ci serait en mesure d'exercer à temps plein. Sous toutes réserves, il n'y a actuellement ni expectation de retour dans un délai raisonnable, ni poste disponible permettant à celle-ci d'envisager sa réaffectation dans des tâches compatibles à sa condition.

Le 20 octobre 2014, le Service des ressources humaines de la commission scolaire signifiait à l'employée son intention de recommander sa mise à pied suivant réception de la consolidation de son état et l'évaluation de sa capacité de travail.

Monsieur le président décrète la fin du huis-clos. Il est 20h18.

Le conseil convient de dispenser le secrétaire général de la lecture du projet de résolution

RÉSOLUTION CC : 2008/2014

CONSIDÉRANT que l'employée est titulaire d'un poste régulier à temps partiel d'éducatrice en service de garde à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que cette personne ne possède pas le statut d'employée permanente;

SUITE, PAGE 6

CONSIDÉRANT les limitations physiques actuelles attestées par des rapports médicaux et empêchant celle-ci d'accomplir les fonctions et responsabilités de son emploi; l'invalidité est confirmé;

CONSIDÉRANT que nous ne possédons aucune information quant à l'expectative d'un éventuel retour de Madame dans un délai raisonnable, dans son poste;

CONSIDÉRANT qu'il est impossible de déterminer un emploi convenant aux limitations de Madame.

CONSIDÉRANT l'avis d'intention transmis le 20 octobre 2014;

CONSIDÉRANT les autres éléments portés à la connaissance du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT l'absence de représentations de l'employée concernée;

CONSIDÉRANT la convention collective applicable;

Après mûres délibérations et réflexions par les membres du conseil des commissaires, il est proposé par M^{me} Guylaine Lavigne, appuyé par M^{me} Lucie Gagnon et résolu :

De procéder à la mise à pied de l'employée dont le matricule est le #10584, pour incapacité, ce jour, et de mandater le Service des ressources humaines d'informer celle-ci par écrit de la présente décision.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9. RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS 2013-2014 (Comité de parents – Dossier d'information)

La présidente du Comité de parents de la Commission scolaire des Chênes, M^{me} Lise Morin, présente le rapport annuel du comité, pour l'année 2013-2014. Voici des extraits de son bilan :

« Puisque nous avons parmi nos orientations de développer des projets ainsi que d'informer, afin d'assurer une continuité de l'implication parentale, le Comité de parents a créé un CD incluant la loi sur l'instruction publique (LIP) et plusieurs documents, rédigés par la commission scolaire ainsi que par la fédération des comités de parents du Québec (FCPQ). Ce CD devient donc un outil de références de qualité, très complet pour les parents. Nous l'avons distribué aux parents du comité de parents ainsi qu'aux présidents des conseils d'établissement des écoles de la commission scolaire présents à notre rencontre du mois novembre 2013. Pour compléter cette soirée, M. Régnald Beauchesne est venu nous parler des rôles et fonctions des parents dans les CÉ (Conseils d'établissement) et les CP (Comités de parents).

En 2013-2014, nous avons accueillis plusieurs nouveaux membres. Lors de notre soirée reconnaissance, tenue en décembre 2013, nous avons souligné les années d'implication de deux parents, qui nous quittaient pour une autre aventure. Pour faire suite dans notre structure, nous avons invité M. Gaston Rioux, président de la FCPQ, à venir nous parler des principaux enjeux de la fédération des comités de parents. Les membres présents ont bien aimé cette rencontre du mois de janvier 2014. Encore cette année, la FCPQ nous a consulté sur plusieurs sujets tels que : les programmes particuliers dans nos écoles publiques, les répercussions des coupures budgétaires, les élections scolaires et plusieurs autres.

En 2014-2015, le comité entend assurer la continuité du développement des compétences de ses membres.

10. ÉTAT FINANCIER 2013-2014 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE
(Service des ressources financières – Dossier de décision)

Conformément à l'article 286 de la Loi sur l'instruction publique, la direction générale soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires.

Dans un premier temps, M. Patrick Marion, de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, SENCRL, présente brièvement l'essentiel du rapport du vérificateur externe.

Par la suite, la directrice générale adjointe, Mme Carmen Lemire, présente un résumé explicatif de l'état financier accompagnée la présente. Les avis publics #143 et #144 sur ce sujet furent donnés conformément aux dispositions de cette loi.

Monsieur Alain Charest prend place à son siège. Il est 20h16.

RÉSOLUTION CC : 2009/2014

Il est proposé par M^{me} Lise Morin et appuyé par M^{me} Élisabeth Jutras, d'accepter le rapport du vérificateur externe, document joint et faisant partie du présent procès-verbal et l'état financier de la Commission scolaire des Chênes, pour l'année 2013-2014 tel qu'il est ci-après résumé :

VOIR PAGES 8 et 9

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS ACCUMULÉ
Exercice terminé le 30 juin 2014

REVENUS

Subventions de fonctionnement du MELS	103 154 811 \$
Autres subventions et contributions	1 417 961 \$
Taxe scolaire	23 066 893 \$
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	1 207 770 \$
Ventes de biens de services et revenus divers	15 211 031 \$
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	161 697 \$

TOTAL DES REVENUS

144 220 163 \$

DÉPENSES

Enseignement et formation	69 147 674 \$
Soutien à l'enseignement et à la formation	32 471 321 \$
Services d'appoint	15 620 283 \$
Activités administratives	5 903 353 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	12 632 473 \$
Activités connexes	7 749 911 \$

TOTAL DES DÉPENSES

143 525 015 \$

SURPLUS DE L'EXERCICE

695 148 \$

SURPLUS DE L'EXERCICE

Surplus accumulé au 30 juin 2013	13 445 457 \$
----------------------------------	---------------

SURPLUS ACCUMULÉ À LA FIN

14 140 605 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2014

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse (Découvert bancaire)	-269 995 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	15 701 842 \$
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations	483 387 \$
Subvention à recevoir-financement	36 261 084 \$
Taxe scolaire à recevoir	1 705 857 \$
Débiteurs	2 963 746 \$
Stocks destinés à la revente	143 894 \$

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS 56 989 815 \$

PASSIF

Emprunts temporaires	4 500 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer	20 329 809 \$
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations	1 964 861 \$
Revenus perçus d'avance	782 862 \$
Provision pour avantages sociaux futurs	7 050 580 \$
Dettes à long terme à la charge de la commission scolaire	232 306 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	101 412 081 \$
Passif environnemental	9 673 050 \$
Autres passifs	487 157 \$

TOTAL DES PASSIFS 146 432 706 \$

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (89 442 891)\$

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles	103 311 903 \$
Stocks de fournitures	163 030 \$
Frais payés d'avance	108 563 \$

TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS 103 583 496 \$

SURPLUS ACCUMULÉ 14 140 605 \$

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

11. ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(Direction générale – Dossier de décision)

La Loi de l'instruction publique prévoit la nomination d'un commissaire au poste de vice-président ou vice-présidente du conseil des commissaires de la commission scolaire.

Une présentation des candidats et candidates intéressés par ce poste a eu lieu lors de l'atelier de travail du 18 novembre dernier.

RÉSOLUTION CC : 2010/2014

CONSIDÉRANT la présentation des candidats pour ce poste lors de l'atelier de travail du 18 novembre dernier

Il est proposé par M^{me} Guylaine Lavigne et appuyé par M. Alain Charest, de nommer M^{me} Isabelle Marquis au poste de vice-présidente du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

12. ORIENTATION DU CONSEIL SUR L'AJOUT DE MEMBRES COOPTÉS
(Direction générale – Dossier de décision)

Les nouvelles dispositions incluses à la Loi sur l'instruction publique (*et découlant du Projet de loi 88*) prévoient que le conseil des commissaires peut, si les deux tiers de ses membres le jugent opportun, nommer un maximum de deux commissaires cooptés, dont les compétences ou habiletés sont jugées complémentaires à celles des autres membres ou utiles à l'administration de la commission scolaire.

Les membres du nouveau conseil ont, en atelier de travail, discuté de cette possibilité. Au terme de leurs échanges, ils ont choisi de ne pas recourir, jusqu'à nouvel ordre, à l'ajout de commissaires cooptés.

En conséquence, il est recommandé de procéder à l'adoption de la résolution qui suit.

Le conseil convient de dispenser le secrétaire général de la lecture du projet de résolution

RÉSOLUTION CC : 2011/2014

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* prévoit désormais que le conseil des commissaires peut, si les deux tiers de ses membres le jugent opportun, nommer un maximum de deux commissaires cooptés, dont les compétences ou habiletés sont jugées complémentaires à celles des autres membres ou utiles à l'administration de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont eu l'opportunité d'étudier cette possibilité en atelier de travail;

CONSIDÉRANT qu'ils sont d'avis, au terme de cet exercice et en tout respect pour les personnes susceptibles de remplir ce rôle, que l'ajout de commissaires cooptés n'est pas nécessaire présentement;

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par M^{me} Élisabeth Jutras, de ne pas nommer de commissaires cooptés au sein du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

13. DÉLÉGATION – CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC (Direction générale – Dossier de décision)

La commission scolaire doit déterminer son représentant au conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec. À la Commission scolaire des Chênes, le président du conseil des commissaires fait partie d'office du conseil général.

En cas d'absence ou d'empêchement de la présidence, il y a lieu de nommer une personne substitut au conseil général puisque pour participer à ces rencontres, la personne doit avoir été déléguée par le conseil des commissaires.

Le conseil convient de dispenser le secrétaire général de la lecture du projet de résolution

RÉSOLUTION CC : 2012/2014

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes est membre de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ);

CONSIDÉRANT que le président fait partie d'office du conseil général de la FCSQ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déléguer une personne qui peut remplacer le président du conseil des commissaires en cas d'empêchement;

CONSIDÉRANT que cette personne doit être déléguée par le conseil des commissaires selon les règlements de la FCSQ;

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M^{me} Guylaine Lavigne, de nommer M^{me} Isabelle Marquis comme délégué substitut au Conseil général de la FCSQ.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

14. ENGAGEMENT RÉGULIER À TEMPS COMPLET - PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Les recommandations d'embauche soumises à votre approbation sont issues de processus distincts décrits ci-dessous.

1. À la suite de sa création au plan d'effectif du personnel de soutien du secteur général 2014-2015 adopté le 27 mai dernier, le poste de concierge classe II fit l'objet d'un appel de candidatures. L'octroi de ce poste, régi par les dispositions de la convention collective, devait alors faire l'objet d'un comblement selon une séquence bien définie. Dans le présent cas, en fonction de ladite séquence, la personne visée est la personne régulière qui en plus de posséder le plus d'ancienneté, possède les qualifications requises et répond aux exigences du poste.
2. À la suite de sa création au plan d'effectif du personnel de soutien du secteur général 2014-2015 adopté le 27 mai dernier, le poste de technicienne ou de technicien en organisation scolaire au service des ressources éducatives fit l'objet d'un appel de candidatures. L'octroi de ce poste, régi par les dispositions de la convention collective, devait alors faire l'objet d'un comblement selon une séquence bien définie. Dans le cas présent, aucune personne ne détenant de priorité, des entrevues furent menées le 18 septembre 2014. Le comité formé pour l'occasion soumet la recommandation d'embauche de la personne identifiée au projet de résolution ci-joint.

SUITE, PAGE 12

3. À la suite d'une nouvelle affectation du titulaire du poste de concierge classe II aux écoles Carrousel et Cyrille Brassard, celui-ci fit l'objet d'un appel de candidatures. L'octroi de ce poste, régi par les dispositions de la convention collective, devait alors faire l'objet d'un comblement selon une séquence bien définie. Dans le cas présent, aucune personne ne détenant de priorité, des entrevues furent menées le 17 octobre 2014. Le comité formé pour l'occasion soumet la recommandation d'embauche de la personne identifiée au projet de résolution ci-joint.
4. À la suite d'une réaffectation de la titulaire du poste de secrétaire à l'administration générale, affectée à la réception du siège social, ce poste fit l'objet d'un appel de candidatures. L'octroi de ce poste, régi par les dispositions de la convention collective, devait alors faire l'objet d'un comblement selon une séquence bien définie. Dans le présent cas, en fonction de ladite séquence, la personne visée est une personne temporaire détenant une priorité d'emploi et possédant les qualifications requises et autres exigences relatives au poste.
5. À la suite de la démission de la titulaire du poste de technicienne en administration au service des ressources humaines, le 31 octobre dernier, ce poste fit l'objet d'un appel de candidatures. L'octroi de ce poste, régi par les dispositions de la convention collective, devait alors faire l'objet d'un comblement selon une séquence bien définie. Dans le cas présent, aucune personne ne détenant de priorité, des entrevues furent menées le 14 novembre 2014. Le comité formé pour l'occasion soumet la recommandation d'embauche de la personne identifiée au projet de résolution ci-joint.

RÉSOLUTION CC : 2013/2014

Il est proposé par M^{me} Stéphanie Lacoste et appuyé par M^{me} Andrée-Anne Aubin, d'engager à temps plein les personnes suivantes aux dates ci-dessous mentionnées :

- | | |
|--|-----------------------------------|
| 1. Concierge, classe II
École C
38,75 heures /semaine | Steve Gingras
(2014-09-15) |
| 2. Technicienne en organisation scolaire
Service des ressources éducatives
et École des parcours axés sur l'emploi
35 heures /semaine | Adélaïde Poussier
(2014-09-22) |
| 3. Concierge, classe II
Écoles Carrousel et Cyrille Brassard
38,75 heures /semaine | Claude Gamelin
(2014-10-27) |
| 4. Secrétaire
Administration générale
35 heures /semaine | Francis Boisvert
(2014-11-06) |
| 5. Technicienne en administration
Service des ressources humaines
35 heures /semaine | Marie-Pier Martel
(2014-12-01) |

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

15. ABOLITION DE POSTE AU PLAN D'EFFECTIFS - PERSONNEL DE SOUTIEN
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le poste dont l'abolition est proposée est définitivement vacant depuis la démission de son titulaire, effective au 11 novembre 2014.

Cette modification au plan était prévisible dans le cadre de l'exercice de planification des effectifs, considérant le congé sans traitement dont bénéficiait son titulaire depuis un an, sans être remplacé, faute de capacité budgétaire. Ce dernier motif est également invoqué à l'appui de la présente recommandation.

RÉSOLUTION CC : 2014/2014

Il est proposé par M^{me} Lise Morin et appuyé par M^{me} Lyne Bélanger, d'abolir au plan d'effectif 2014-2015 du personnel de soutien, secteur général, le poste suivant :

Technicienne ou technicien en informatique, classe principale 35 heures/semaine
Service des technologies de l'information

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

16. CONGÉ SANS TRAITEMENT À TEMPS COMPLET - PERSONNEL DE SOUTIEN
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

La recommandation qui est présentée est liée à la libération de la personne concernée pour occuper un autre emploi au sein de la commission scolaire, dans une fonction de régisseuse au sein du service du transport scolaire.

Actuellement, la pratique est à l'effet de recommander ce type de congé pendant une période correspondant minimalement à la période de probation dans une nouvelle affectation.

RÉSOLUTION CC : 2015/2014

Il est proposé par M^{me} Élisabeth Jutras et appuyé par M^{me} Isabelle Marquis, d'accorder un congé sans traitement à temps plein à la personne suivante, pour la période susmentionnée :

Mélissa Ledoux Technicienne en transport scolaire
26-06-2014 au 30-06-2015

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

17. MOTION DE FÉLICITATIONS – COURSE DES CHÊNES-TOI – GALA DES NAPOLÉON
(M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

RÉSOLUTION CC : 2016/2014

CONSIDÉRANT que la Course des Chênes-toi/Bourret a remporté un Napoléon dans la catégorie «Rayonnement touristique» au Gala des Napoléon qui s'est déroulé le samedi 1er novembre 2014 à la Mison des arts Desjardins Drummondville;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes tient à féliciter toute l'organisation de cette grande course, à commencer par son directeur, Michel Couturier, agent de développement sport à la commission scolaire;

SUITE, PAGE 14

CONSIDÉRANT que l'événement a été créé par la Commission scolaire des Chênes et le CSSS Drummond en 2008 et que son nombre de participants est passé de 750 à plus de 6 500 en 2014;

CONSIDÉRANT que cette course est la plus accessible, tant au chapitre des distances que des frais d'inscription, et que l'activité rejoint l'ensemble de la population et plus de 90 entreprises, lesquelles mobilisent leurs employés à relever le défi;

CONSIDÉRANT que la Course des Chênes-toi/Bourret dépasse les frontières régionales.

Il est proposé par M^{me} Manon Rivard et appuyé par M. Alain Charest, de transmettre les hommages et félicitations du conseil des commissaires à M. Michel Couturier ainsi qu'à tous les membres du comité organisateur.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

18. MOTION D'APPUI – PERSONNEL DE L'ÉCOLE DUVERNAY (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)

En août 2014, la commission scolaire confiait à la chercheuse Nathalie Poirier le mandat d'analyser les pratiques d'intervention mises en place à l'école Duvernay, particulièrement à la période du dîner, dans les classes ordinaires ainsi que dans les classes spécialisées accueillant des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Au terme de cette démarche, la commission scolaire a pris acte des recommandations formulées par M^{me} Poirier et a manifesté sa volonté, avec l'étroite collaboration du personnel de l'école Duvernay, de mettre en application les mesures proposées, lesquelles visent la valorisation des élèves, toutes clientèles confondues.

Dans ce contexte, et depuis le début de la présente année scolaire, la direction et le personnel de l'école Duvernay ont été mis à contribution, afin de faire écho aux recommandations de M^{me} Poirier.

Le conseil des commissaires veut, par l'adoption de la présente motion, reconnaître les efforts déployés par l'équipe-école de Duvernay et lui signifier son appui.

RÉSOLUTION CC : 2017/2014

CONSIDÉRANT le mandat confié à D^{re} Nathalie Poirier, Ph. D., chercheuse, afin qu'elle procède à l'analyse des pratiques d'intervention mises en place à l'école Duvernay, particulièrement à la période du dîner, dans les classes ordinaires ainsi que dans les classes spécialisées accueillant des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA);

CONSIDÉRANT que préalablement aux démarches menées par D^{re} Poirier, la direction et le personnel de l'école Duvernay ont eu à composer avec des situations difficiles et une médiatisation très négative;

CONSIDÉRANT que depuis la livraison du rapport de D^{re} Poirier, dont les conclusions ont été présentées aux membres de l'équipe-école, ceux-ci ont su se mobiliser, en toute bonne foi, afin de parfaire leurs interventions auprès de tous les élèves de l'école, afin de favoriser leur bon développement;

SUITE, PAGE 15

CONSIDÉRANT l'adhésion du personnel aux orientations du plan stratégique de la commission scolaire quant à l'importance de la formation continue s'appuyant sur les pratiques reconnues et éprouvées par la recherche en vue d'améliorer la réussite de tous les élèves.

Il est proposé par M^{me} Guylaine Lavigne et appuyé par M^{me} Stéphanie Lacoste;

- De signifier à la direction et au personnel de l'école Duvernay, l'appui indéfectible du conseil des commissaires, devant les efforts et la mobilisation déployés pour faire écho aux recommandations de M^{me} Poirier, visant ainsi l'amélioration de la réussite de tous les élèves;

Ce faisant, le conseil :

- Réitère toute sa confiance en la direction et le personnel de l'école Duvernay
- Assure l'équipe-école de sa collaboration, autant que faire se peut, tout au long de la présente année scolaire et des années subséquentes.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

19. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS

Madame Stéphanie Lacoste, commissaire-parent, informe le conseil de l'intention du comité de parents de mettre en veilleuse l'idée de tenir une seule conférence « *grand public* » (*habituellement au printemps*), pour plutôt offrir aux personnes intéressées plusieurs conférences de plus petite envergure, afin de rejoindre le plus de gens possible au cours de l'année.

Cette approche son concrétisera pour une première fois le 4 décembre 2014, à 19h30, à l'école aux Quatre-Vents, alors que la policière Marie-Ève Vallerand entretiendra son auditoire sur la cybercriminalité. Le comité de parents s'assurera de transmettre l'information utile à toutes les écoles et aux conseils d'établissement en vue de cette rencontre.

Par ailleurs, M^{me} Lacoste se réjouit de l'intérêt manifesté à ce jour par les membres du comité de parents 2014-2015. La visite récente du président du conseil, en outre, a insufflé une bonne dose d'énergie aux membres du comité.

20. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT

Monsieur le président fait brièvement état de différents événements qui ont suscité de sa part un rôle de représentation accru, tant à l'échelle locale, régionale que provinciale. Il a récemment pris part à une rencontre des présidents et directeurs généraux de commissions scolaires, lors de laquelle le projet de redécoupage des commissions scolaires déposé par le ministre Bolduc a occupé toute la place. Le conseil se penchera sur cette question de façon plus approfondie en atelier de travail.

Par ailleurs, M. Houle a amorcé, tel qu'il l'avait indiqué publiquement, une tournée « *interne et externe* » de la commission scolaire. Il s'est notamment adressé aux directions d'établissement et de service lors d'une rencontre du comité consultatif de gestion. Il a profité de l'occasion pour leur demander de réfléchir et, éventuellement, de se prononcer sur la légitimité et l'utilité des commissions scolaires.

Il a également rencontré le comité de parents et entend assurer une présence médiatique plus soutenue, lorsque les sujets d'actualité le commanderont.

21. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

SANS OBJET

22. AFFAIRES NOUVELLES

- **22.1 MOTION DE FÉLICITATIONS – ÉQUIPES DE FOOTBALL LES PATRIOTES DE LA POUDRIÈRE ET VANDOOS (LIGUE CIVILE AAA) (M. Jean-François Houle – Dossier de décision)**

RÉSOLUTION CC : 2018/2014

CONSIDÉRANT que deux équipes de football se sont récemment illustrées, représentant ainsi dignement les écoles de la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDÉRANT que les *Patriotes de l'école La Poudrière*, dirigés par Jacques et Martin Charpentier, ont récemment triomphé en finale interrégionale de football scolaire juvénile dans la division 2b;

CONSIDÉRANT que les *Patriotes* sont demeurés invaincus en 10 sorties en 2014 et qu'ils ont mis la main sur le troisième Bol d'or de leur histoire après ceux de 2007 et de 2010;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, les performances de la nouvelle équipe des *Vandoos*, dans la Ligue de football civile;

CONSIDÉRANT que cette formation regroupe des élèves provenant des écoles Jeanne-Mance, Jean-Rimbault et Marie-Rivier;

CONSIDÉRANT que l'équipe dirigée par Michaël Robin s'est distinguée en finale consolation de la Coupe du président;

CONSIDÉRANT les effets bénéfiques des différents programmes de football issus des écoles de la commission scolaire sur le sentiment d'appartenance et la persévérance scolaire des élèves;

Il est proposé par M. Jean-François Houle et appuyé par M. Marc Bergeron, de transmettre les hommages et félicitations du conseil aux membres des équipes des *Patriotes de La Poudrière* et des *Vandoos*, aux entraîneurs Jacques et Martin Charpentier, ainsi que Michaël Robin et l'ensemble des personnes assurant la direction et l'encadrement de ces deux formations.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h13, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG